

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 22 avril 2008 à 20 h 10, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mesdames :

Nathalie Boisclair, Francine Chabot, Lucie Désilets, Suzanne Gagnon Poulin, Denise Girard, Colette Larose, Nicole Leblanc, Lise Paquette, Thérèse Richard De Nitto et Chantale T. Renaud

Messieurs :

Claude Denis, Roch Dumont, Alain Filion, Michel Gervais, Normand Héroux, Benoît Laganière, Sylvain Lévesque, Serge Mainville, Jean-Claude Rousseau et Gilles Roy

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS :

Du primaire: Monsieur Nicolas Léonard

Du secondaire : Monsieur Michel Parent

EST ABSENTE :

Madame Michelle Laguë

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Denis Roy, directeur général

Monsieur Anthony Bellini, directeur général adjoint

Monsieur André Byette, directeur général adjoint

Madame Monique Guillet, directrice générale adjointe

Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Monsieur Louis Gendron, directeur du Service des ressources éducatives

Monsieur Dany Harton, directeur du Service des ressources matérielles

Madame Chantal Laforest, directrice du Service de l'organisation et du transport scolaire

Monsieur Daniel Tremblay, directeur du Service des ressources humaines

Me Alice Raynard, avocate au Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Mme Annie Massicotte, conseillère en communication au Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

84-CC-2007-2008

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, madame Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.
Il est 20 h 10.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzanne Gagnon-Poulin:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et sans modifications.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal: Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2008
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
 - 5.1 Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs
 - 5.2 Restructuration du Service des ressources matérielles
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
 - 6.1 Période de questions orales du public – procédure
7. Affaires du Service des ressources éducatives
 - 7.1 Politique sur les saines habitudes de vie
 - 7.2 Avenir des écoles alternatives
 - 7.3 Dérogation au Régime pédagogique pour les écoles alternatives primaires
8. Affaires du Service des ressources humaines
 - 8.1 Projet d'entente - école Jacques-Ouellette
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
 - 10.1 Approbation du budget révisé des établissements 2007-2008
 - 10.2 Approbation des plans de redressement 2007-2008
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 Utilisation du fonds spécial d'investissement – École régionale du Vent-Nouveau
 - 11.2 PCP053/762 – projet éducatif et communautaire – aménagement des locaux communautaires et du Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard
 - 11.3 Appel d'offres #075 (2005-2008) – école André-Laurendeau – entretien sanitaire – renouvellement de contrat (2 ans)
 - 11.4 Appel d'offres #080 (2005-2008) – école Jacques-Rousseau - Entretien sanitaire – renouvellement de contrat (2 ans)
12. Affaires du Service des technologies de l'information

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2008

13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Parole aux commissaires représentant les parents
18. Ajournement ou clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité

85-CC-2007-2008

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
25 MARS 2008**

IL EST PROPOSÉ par Madame Thérèse Richard de Nitto que le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2008 soit adopté en corrigeant, à la coquille en page 15, le titre de la résolution 83-CC-2007-2008 (FÉLICITATIONS).

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

La présidente invite les personnes présentes dans le public à prendre la parole. Aucune personne n'a pris la parole.

REDDITION DE COMPTES SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Le directeur général dépose la reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs couvrant la période du 25 mars 2008 au 22 avril 2008.

86-CC-2007-2008

RESTRUCTURATION DU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

CONSIDÉRANT l'augmentation des mandats spécifiques en relation avec les ressources matérielles;

CONSIDÉRANT le déficit d'entretien des bâtiments de la Commission scolaire Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT les ajouts budgétaires majeurs effectués par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport quant à l'allocation pour le maintien des bâtiments et à l'allocation pour résorber le déficit d'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport quant à l'analyse de l'état des bâtiments et quant à la reddition de comptes;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2008

CONSIDÉRANT la nécessité d'améliorer le service de soutien aux établissements dans le domaine des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation majoritaire du comité de travail du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du Comité consultatif de gestion;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nicole Leblanc:

QUE le Conseil des commissaires accepte la structure proposée pour le Service des ressources matérielles, ainsi que le niveau d'effectifs qui s'y rattache, conformément au document déposé.

Le vote est demandé:

POUR: 16

CONTRE: 4

ABSTENTION: 0

Adoptée à la majorité

87-CC-2007-2008

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC – PROCÉDURE

CONSIDÉRANT l'article 168 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT qu'une procédure a déjà été adoptée par la résolution no. 54-CC-1998 le 22 septembre 1998;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil des commissaires souhaitent modifier la procédure;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lise Paquette :

1° d'adopter le document intitulé "CONSEIL DES COMMISSAIRES – PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC – PROCÉDURE" tel que déposé;

2° d'abroger en conséquence la résolution no. 54-CC-1998 adoptée le 22 septembre 1998 par le Conseil des commissaires.

Adoptée à l'unanimité

88-CC-2007-2008

POLITIQUE SUR LES SAINES HABITUDES DE VIE

CONSIDÉRANT la politique cadre du gouvernement du Québec pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif ;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2008

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser les élèves à adopter et développer de saines habitudes de vie et un mode de vie physiquement actif;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la commission scolaire à mettre en place des mesures afin d'atteindre les objectifs ministériels relatifs à la saine alimentation et au mode de vie physique actif ;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès des divers comités et instances de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roch Dumont:

QUE la *Politique sur les saines habitudes de vie* soit adoptée telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

89-CC-2007-2008

AVENIR DES ÉCOLES ALTERNATIVES

CONSIDÉRANT la résolution 15-CC-2005-2006 du Conseil des commissaires du 27 septembre 2005 qui demandait aux écoles alternatives primaires d'apporter des modifications sur les plans pédagogiques et administratifs;

CONSIDÉRANT cette même résolution qui demandait qu'une évaluation soit effectuée en 2007-2008 afin de permettre au Conseil des commissaires de prendre une décision quant à l'avenir des écoles alternatives;

CONSIDÉRANT les résultats au sondage sur l'offre de service de la Commission scolaire Marie-Victorin effectué en mai 2007 auprès des parents des écoles primaires à l'effet de diversifier l'offre de service faite aux parents et aux enfants du primaire;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin reconnaît la valeur distincte des projets écoles alternatives et que ces derniers sont une valeur ajoutée à l'offre de service faite à la population de son territoire;

CONSIDÉRANT l'évaluation faite par le Service des ressources éducatives durant l'année scolaire 2007-2008;

CONSIDÉRANT les conclusions de cette évaluation et les difficultés de deux écoles alternatives à rencontrer les objectifs identifiés en septembre 2005;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services éducatifs dispensés dans une école* adoptée par la Commission scolaire Marie-Victorin;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2008

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoît Laganière :

- 1° **QUE** le Conseil des commissaires maintienne des écoles alternatives primaires sur son territoire;
- 2° **QUE** le Conseil des commissaires déploie ces écoles alternatives dans 3 points de services sur le territoire (arrondissement du Vieux-Longueuil, arrondissement de Saint-Hubert et ville de Brossard);
- 3° **QUE** le Conseil des commissaires annonce son intention de fermer, à compter du 1^{er} juillet 2009, les écoles Les Petits-Castors et Plein-Soleil et de révoquer, en conséquence, leur acte d'établissement ;
- 4° **QUE** le Conseil des commissaires annonce son intention de créer, à compter du 1^{er} juillet 2009, une nouvelle école alternative primaire dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil;
- 5° **QUE** la localisation et la capacité d'accueil des écoles alternatives situées sur le territoire de la CSMV soient traitées dans le cadre du projet de plan d'organisation scolaire qui sera lancé pour consultation en juin 2008 ;
- 6° **QUE** le Conseil des commissaires décrète la tenue d'une consultation en audience publique, laquelle sera précédée d'une séance publique d'information, pour obtenir l'avis des personnes et des organismes intéressés à l'avenir des écoles alternatives primaires;
- 7° **QUE** l'échéancier suivant soit déterminé relativement au processus de consultation et de décision:

DATE	ÉTAPE
26-04-2008	Avis public de l'assemblée de consultation
01-05-2008	Séance publique d'information : Salle Flore laurentienne (siège social de la CSMV) 19h
15-05-2008	Demande de participation à l'audience publique Date limite pour s'inscrire auprès du Secrétariat général afin d'être reçu en audience publique. Une personne, un organisme ou un groupe peut s'inscrire.
23-05-2008	Production d'un avis écrit Toute personne, organisme ou groupe peut déposer un avis et demander d'être entendu ou non. Tout avis reçu sera considéré dans le cadre de la consultation, qu'il ait été présenté en audience publique ou non.
04-06-2008	Audience publique : Salle Flore laurentienne (siège social de la CSMV) 19h.
25-06-2008	DÉCISION du Conseil des commissaires sur l'avenir des écoles alternatives.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2008

8° **QUE** le projet soit disponible pour consultation sur le site internet de la CSMV et au Secrétariat général.

Le vote est demandé sur cette proposition:

POUR: 18

CONTRE: 1

ABSTENTION: 1

Adoptée à la majorité

90-CC-2007-2008

**DÉROGATION AU RÉGIME PÉDAGOGIQUE POUR LES ÉCOLES
ALTERNATIVES PRIMAIRES**

CONSIDÉRANT l'article 22 du régime pédagogique qui stipule qu'à l'enseignement primaire, les matières obligatoires doivent être enseignées chaque année et le nombre d'heures par semaine, prévu l'est à titre indicatif;

CONSIDÉRANT l'article 222 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que "La commission scolaire s'assure de l'application du régime pédagogique établi par le gouvernement, conformément aux modalités d'application progressive établies par le ministère en vertu de l'article 459. (...) et qu'elle peut également, sous réserve des règles de sanction des études prévues au régime pédagogique, permettre une dérogation à une disposition du régime pédagogique pour favoriser la réalisation d'un projet pédagogique particulier applicable à un groupe d'élèves. ";

CONSIDÉRANT l'évaluation faite par le Service des ressources éducatives;

CONSIDÉRANT les particularités de la pédagogie utilisée dans les écoles alternatives du primaire;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Gervais:

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin déroge, pour les écoles alternatives primaires, à la disposition du Régime pédagogique en ce qui concerne l'obligation d'enseigner les savoirs essentiels relatifs aux compétences disciplinaires en histoire, géographie et éducation à la citoyenneté, en sciences et technologie et en éthique et culture religieuse sur une base annuelle mais s'assure que ces savoirs essentiels soient enseignés à l'intérieur de chacun des trois cycles.

Monsieur Sylvain Lévesque propose en amendement au dernier paragraphe de remplacer " à l'intérieur de chacun des trois cycles " par " au cours des trois cycles ".

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2008

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzanne Gagnon Poulin :

QUE la Conseil des commissaires approuve le budget de l'établissement dont le nom apparaît dans le document déposé.

*** Le commissaire Alain Filion s'absente ***

Adoptée à l'unanimité

93-CC-2007-2008

APPROBATION DES PLANS DE REDRESSEMENT 2007-2008

CONSIDÉRANT que les établissements apparaissant sur la liste déposée sont visés par l'annexe des mesures de résorption des déficits et d'utilisation des surplus (annexe L) des règles d'allocations budgétaires 2007-2008 ;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources financières et de l'approvisionnement en a vérifié la conformité ;

IL EST PROPOSÉ par Madame Francine Chabot :

QUE les plans de redressement adoptés par les conseils des établissements apparaissant sur la liste déposée soient approuvés par le Conseil des commissaires.

Adoptée à l'unanimité

94-CC-2007-2008

UTILISATION DU FONDS SPÉCIAL D'INVESTISSEMENT - ÉCOLE RÉGIONALE DU VENT-NOUVEAU

CONSIDÉRANT l'existence d'un fonds spécial d'investissement des produits de vente d'immeubles et des revenus de baux emphytéotiques;

CONSIDÉRANT l'obligation de demander l'autorisation à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour son utilisation;

CONSIDÉRANT l'obligation d'affecter ce fonds à la réalisation de projets à caractère physique;

CONSIDÉRANT l'allocation accordée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour le projet de l'École régionale du Vent-Nouveau soit le PCP093/099 - Construction d'une école secondaire régionale pour clientèle handicapée;

CONSIDÉRANT que les coûts totaux de ce projet excèdent l'allocation accordée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Héroux :

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2008

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin demande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport l'autorisation d'affecter un montant de 500 000 \$ au projet de l'École régionale du Vent-Nouveau, soit au PCP093/099 - Construction d'une école secondaire régionale pour clientèle handicapée.

Adoptée à l'unanimité

*** Le commissaire Alain Filion revient ***

95-CC-2007-2008

**PCP053/762 - PROJET ÉDUCATIF ET COMMUNAUTAIRE -
AMÉNAGEMENT DES LOCAUX COMMUNAUTAIRES ET DU CENTRE
D'ÉDUCATION DES ADULTES ANTOINE-BROSSARD**

CONSIDÉRANT que huit (8) firmes se sont procuré les cahiers de charges;

CONSIDÉRANT que cinq (5) firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme de services professionnels «Luc Gélinas architecte»;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Chantale T. Renaud :

QUE le contrat pour le projet PCP053/762 - Projet éducatif et communautaire - Aménagement des locaux communautaires et du Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard soit accordé à la firme «Construction Artco inc.» pour un montant total de 614 175,00 \$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 31 mars 2008 déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

96-CC-2007-2008

**APPEL D'OFFRES #075 (2005-2008) - ÉCOLE ANDRÉ-LAURENDEAU
ENTRETIEN SANITAIRE - RENOUVELLEMENT DE CONTRAT (2 ANS)**

CONSIDÉRANT que le contrat actuel en entretien sanitaire pour l'école André-Laurendeau, octroyé par le Service de ressources matérielles conformément à la résolution #104-CC-2004-2005 du 24 mai 2005, se termine le 31 mai 2008;

CONSIDÉRANT que le cahier des charges prévoit la possibilité de reconduction du contrat pour deux ans supplémentaires, aux mêmes conditions;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

11

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2008

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction de l'école André-Laurendeau de renouveler le contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nathalie Boisclair:

QUE le contrat pour l'entretien sanitaire de l'école André-Laurendeau soit renouvelé, aux mêmes conditions, pour une période supplémentaire de deux ans, soit du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2010, avec la firme «Les Services ménagers Roy ltée» pour un montant total de 806 900,69 \$, taxes incluses;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

97-CC-2007-2008

**APPEL D'OFFRES #080 (2005-2008) - ÉCOLE JACQUES-ROUSSEAU
ENTRETIEN SANITAIRE - RENOUVELLEMENT DE CONTRAT (2 ANS)**

CONSIDÉRANT que le contrat actuel en entretien sanitaire pour l'école Jacques-Rousseau, octroyé par le Service de ressources matérielles conformément à la résolution #124-CC-2004-2005 du 28 juin 2005, se termine le 31 mai 2008;

CONSIDÉRANT que le cahier des charges prévoit la possibilité de reconduction du contrat pour deux ans supplémentaires, aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction de l'école Jacques-Rousseau de renouveler le contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Francine Chabot :

QUE le contrat pour l'entretien sanitaire de l'école Jacques-Rousseau soit renouvelé, aux mêmes conditions, pour une période supplémentaire de deux ans, soit du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2010, avec la firme «Les Services ménagers Roy ltée» pour un montant total de 843 426,43 \$, taxes incluses;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES POINTS

Aucun autre point n'a été abordé.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Douze commissaires ont pris la parole.

PAROLE AU COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS

Un commissaire représentant les parents a pris la parole.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 21 h 20.

Présidente

Secrétaire générale